



Arret de travail libéral mais aps salarié

Par **florence13**, le **09/10/2013** à **08:22**

bonjour, je suis infirmière libérale ET salariée a mi temps. Je suis en burn out du libéral, je n'y arrive plus moralement et physiquement. Par contre mon second emploi me donne envie d'aller bosser (c'est dans un bureau, de la coordination. Puis je demander a mon médecin un arrêt de travail de 3 mois en libéral, pour me ressourcer (je glisse dans la depression) et continuer le mi temps salarié? sachant que mes indemnités journalieres sont payées par une mutuelle privée et pas par la sécu.?? Merci et urgent +++ svp.

Par **loe**, le **09/10/2013** à **17:12**

Bonjour,

Un arrêt de travail ne permet aucun travail.

Je comprends que dans votre situation, vous souhaiteriez cumuler les indemnités de votre assurance avec votre mi-temps salarié.

Soit votre médecin juge que vous n'êtes pas apte à travailler actuellement et vous prescrit un arrêt "à temps complet", soit vous continuez à travailler.

Si exercer votre métier en libéral ne vous convient plus, le mieux ne serait-il pas d'arrêter et de chercher un autre mi-temps en tant que salariée ?

Par **florence13**, le **09/10/2013** à **19:09**

Merci , je m'en doutais mais pensais que ce pouvait etre cumulable, vu que le libéral est pris en charge par une mutuelle privée et que ce sont 2 façons d'exercer différentes.. Si je me cassais le pied (j'espère pas!!) je pourrais aller au reseau mais pas en libéral.. et comme dans les etats dépressifs on peut avoir des activités pour justement de "remonter"... Bref, oui j'envisage une reconversion pro mais faut du temps... merci encore! bonne soirée.

Par **loe**, le **10/10/2013** à **11:10**

dans les etats dépressifs on peut avoir des activités pour justement de "remonter".

Oui, c'est vrai, mais le travail rémunéré n'en fait pas partie.